

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE  
DE L'ANNÉE 2022**

**ARRETE PORTANT DELEGATION TOTALE DE SES FONCTIONS  
A TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS**

**Le Maire d'Épône,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant son absence du lundi 18 au vendredi 22 juillet inclus,

Considérant que Monsieur Ivica JOVIC est le premier Adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant que Madame Isabelle MARTIN est le deuxième Adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant l'absence de Monsieur Ivica JOVIC du lundi 18 au vendredi 22 juillet inclus,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Madame Isabelle MARTIN, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Épône pour la période du lundi 18 au vendredi 22 juillet inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

**Article 2** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à  
Madame Isabelle MARTIN,  
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie.

Fait à Épône, le 15 juillet 2022

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le 18/07/2022  
ET publié/affiché le 18/07/2022



Guy MULLER

Maire d'Épône  
Conseiller Départemental  
Conseiller communautaire GPSE&O